

*Questions orales*LES FONDS DÉPENSÉS PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT DANS DES
CIRCONSCRIPTIONS ONTARIENNES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Ma question s'adresse au même ministre. Le taux de chômage dans le secteur de la construction atteint 33 p. 100. En Ontario, il s'élève à 29 p. 100 et la majorité des chômeurs sont des jeunes. Pourquoi 90 p. 100 des fonds destinés à la SCHL dans la caisse noire ont-ils été dépensés dans des circonscriptions libérales? Pourquoi n'a-t-on pas réparti ces fonds équitablement d'un bout à l'autre du pays? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas répondu aux besoins des sans-emploi plutôt qu'à ceux du parti libéral?

● (1500)

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je répète au député une fois de plus que les fonds ont été répartis équitablement. Je rappelle aux députés d'en face qui protestent tant contre le parti pris et le favoritisme que c'est le chef de l'opposition qui a dit que s'il devenait premier ministre, il s'écoulerait quinze ans avant qu'un libéral n'obtienne un emploi, et s'il était élu chef du gouvernement, il n'accepterait pas de projets d'une circonscription libérale avant quinze ans . . .

M. Mulroney: C'est faux.

M. Roberts: . . . ce n'est pas nous qui avons dit cela, c'est le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Bradley: Monsieur le Président, d'après ce que nous avons vu aujourd'hui, ce sont les électeurs du ministre qui ont commis une erreur en lui donnant un emploi.

L'APPEL DU DÉPUTÉ AU CABINET DU MINISTRE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Monsieur le Président, le ministre a déclaré à maintes reprises aujourd'hui et par le passé que si les circonscriptions conservatrices n'ont rien reçu aux termes de ce programme, c'est parce que nous n'avons pas bien travaillé ni présenté de demandes.

Une voix: C'est exact.

M. Bradley: Monsieur le Président, avant d'avoir obtenu les critères d'admissibilité à ce programme, j'ai appelé le cabinet du ministre la première semaine de décembre. Après avoir été renvoyé à six personnes différentes, M. Len Westaburg nous a signalé que le programme avait été mis sur pied par l'ancien ministre, mais que depuis l'entrée en fonction du ministre actuel, il n'avait pas encore été mis en vigueur; toutefois, dès qu'il le serait, a-t-il ajouté, nous recevrons les renseignements demandés. Le ministre nous demande de bien travailler pour obtenir des crédits en vertu de ces programmes, mais peut-il me dire comment je puis présenter une demande à l'égard d'un programme auquel aucun critère ni aucune formule de demande ne s'applique et qui, au dire de ses propres collaborateurs, n'existe même pas?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le meilleur conseil que je puisse donner au député, c'est qu'il aurait dû consulter son collègue le député de Joliette, lequel a reconnu avoir été au courant du programme, à l'instar de tous ses collègues, selon lui.

M. le Président: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—LES PROPOS DE M. ROBERTS AU COURS DE LA
PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je ne crois pas que le ministre pourrait induire sciemment la Chambre en erreur mais, en me citant au cours de la période des questions, il m'a fait dire que, à prime abord, les fonds semblaient avoir été distribués équitablement. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'à prime abord les fonds semblaient avoir été distribués inégalement et inéquitablement. C'étaient là mes paroles et j'espère que le ministre en conviendra.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Au sujet de ce même rappel au Règlement, monsieur le Président, je tiens à préciser que je citais alors un article de la presse canadienne qui disait textuellement:

Mais après avoir jeté un coup d'œil sur le résumé de l'information fournie par le cabinet de M. Roberts, M. McGrath a dit que les fonds destinés à la création d'emplois semblaient avoir été distribués équitablement.

Le député m'assure qu'il n'a pas dit cela et, bien entendu, je le crois.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

M. LACHANCE—LES PRISONNIERS POLITIQUES AUX PHILIPPINES

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le Président, je désire présenter la pétition suivante:

A l'honorable Chambre des communes du Canada en parlement assemblée, la pétition des soussignés citoyens canadiens préoccupés de justice et de fraternité entre les peuples se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède.

Déclarent humblement qu'ils demandent:

Que le gouvernement canadien partage l'inquiétude et la préoccupation profonde des 1,400 personnes de Montréal-Centre-Ouest qui ont adressé un message d'appui à des prisonniers politiques philippins dans leur lutte contre la pauvreté et la répression;

Que le gouvernement canadien rende ses échanges économiques commerciaux ou autres avec les Philippines, conditionnels au rétablissement effectif des droits humains et des libertés démocratiques aux Philippines;